



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/17/Add.3
13 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE

Sixième réunion

La Haye, 7-19 avril 2002

Point 21 de l'ordre du jour provisoire *

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS

Addendum

RAPPORT DE SYNTHESE DE L'ATELIER DE TRAVAIL SUR LES FORETS ET LA DIVERSITE BIOLOGIQUE TENU A ACCRA, DU 28 AU 30 JANVIER 2002

Note du Secrétaire exécutif

1. Un Atelier de travail sur les forêts et la diversité biologique, organisé conjointement par les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), a été tenu à Accra, Ghana du 28 au 30 janvier 2002. L'Atelier de travail s'est fixé les objectifs suivants:

(a) Partager les expériences et faciliter les synergies entre les éléments proposés pour un programme de travail à base élargie sur la diversité biologique des forêts de la Convention sur la diversité biologique, tel qu'il figure à l'annexe à la recommandation VII/6 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) et le programme de travail pluriannuel et le plan d'action du Forum des Nations unies sur les forêts; et

(b) Réfléchir aux voies et moyens devant permettre l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts dans les diverses politiques nationales au-delà des domaines de la conservation et des forêts.

2. L'Atelier de travail a été accueilli par le Gouvernement du Ghana, avec le soutien financier du Gouvernement des Pays-Bas. Quarante-trois experts y ont participé venant d'Argentine, Chine, Costa Rica, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Communauté européenne, Finlande, Ghana, Hongrie,

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi, les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Inde, Indonésie, Iran, Jamaïque, Japon, Madagascar, Malaisie, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal; deux représentants des communautés autochtones; des représentants des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), dont la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF), la Banque mondiale et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et Greenpeace International. L'un des co-présidents du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts et deux membres du Bureau du SBSTTA ont également pris part aux travaux de cet Atelier.

3. L'Atelier de travail avait reconnu que la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts est une partie indissociable et essentielle de la gestion durable des forêts et que les efforts déployés actuellement pour réaliser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des forêts sont insuffisants au moment où l'on assiste à l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts. La Convention sur la diversité biologique et le Forum des Nations unies sur les forêts ont tous les deux des rôles importants et complémentaires à jouer dans le traitement de ce problème. L'Atelier de travail a insisté sur la nécessaire collaboration entre le Forum des Nations unies sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique en vue de renforcer leurs capacités afin de soutenir et accompagner l'action effective et immédiate des gouvernements et d'autres organes. Une telle collaboration devra également faciliter l'intégration des questions de diversité biologique des forêts dans les programmes nationaux de développement, lesquels programmes seront cruciaux pour la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique.

4. L'Atelier de travail avait identifié une base commune de collaboration ainsi que quelques actions immédiates susceptibles de renforcer la collaboration entre le Forum des Nations unies sur les forêts, la Convention sur la diversité biologique et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. Une proposition de collaboration est présentée dans le rapport de l'Atelier de travail qui sera mis à la disposition de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à titre de document d'information (UNEP/CBD/COP/6/INF/7).

5. L'Atelier de travail a recommandé, entre autres, que:

(a) La Convention sur la diversité biologique et le Forum des Nations unies sur les forêts approuvent les fondations d'une collaboration effective entre eux, tel que les décrit le rapport de l'Atelier de travail ;

(b) Le Forum des Nations unies sur les forêts et la Convention sur la diversité biologique lancent une collaboration sur les forêts et la biodiversité en formulant des actions conjointes ciblant notamment les thèmes suivants:

- (i) Elaboration poussée et intégration des notions d'approche fondée sur l'écosystème et de gestion durable des forêts,
- (ii) Les impacts intersectoriels sur la diversité biologique des forêts,
- (iii) Les zones forestières protégées, et
- (iv) La facilitation de l'intégration au niveau national, notamment des programmes nationaux des forêts et des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

6. Les détails suggérés pour ces thèmes de collaboration figurent dans le rapport de l'Atelier de travail.
